



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 708 ET 710

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 23 avril 2018 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 708 et 710, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 708

Règlement décrétant des travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'égout dans des tronçons des rues Place Eymard, du Curé-Cloutier, des Ormes, de Modène, Durocher, Robert, Claire, Wilfrid, Lacelle, De Villieu, des Anges, Piché, Saint-Michel, du Curé-Comtois, Vaillant, Langlois, Samuel-de-Champlain, de Martignon, Saint-Sacrement, des boulevards Moody et des Seigneurs et dans des servitudes Saint-Louis et des Seigneurs et prévoyant un emprunt au montant de 3 331 300 \$ et admissible au programme TECQ III.

RÈGLEMENT NUMÉRO 710

Règlement décrétant l'acquisition d'un balai aspirateur, d'une rétrocaveuse, d'une pelle sur roues, d'un tracteur de tonte à trois plateaux de coupe, d'un tracteur de tonte à plateau frontal, d'une souffleuse, d'une broyeuse à branches et de deux fardiers et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 218 750 \$.

QUE lesdits règlements numéros 708 et 710, après avoir été présentés aux personnes habiles à se prononcer sur ces règlements, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ont été réputés approuvés par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 13 juin 2018, les règlements numéros 708 et 710 décrétant respectivement un emprunt de 3 331 300\$ et 1 218 750\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements numéros 708 et 710 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Donné à Terrebonne, ce 20 juin 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
